

[Transcript] Hondelatte Raconte - Christophe Hondelatte / Joseph Vacher, le Jack l'éventreur français - Le débrief

On peut penser que faire réviser sa voiture maintenant, ça tombe mal avec les dépenses de la rentrée.

Ou on peut choisir le pack privilège.

Chez Dacia, vous pouvez mensualiser le coût de vos révisions à partir de 23€ par mois avec le pack privilège Dacia.

Rendez-vous dans l'un de nos 4000 ateliers d'acier à service ou sur dacia.fr

Offre réservé au particulier sur les véhicules d'acier jusqu'au 31 décembre 2023.

Condition générale est prise de rendez-vous sur dacia.fr

Pour les trajets courts, privilégiez la marche ou le vélo.

Pour commenter son histoire du jour, Christophe Ondelat reçoit un invité, acteur direct de son récit.

Je vous ai raconté aujourd'hui l'affaire Joseph Vacher, que l'on a appelé à l'époque, c'est-à-dire à la fin du XIXe siècle,

le Jack Léventreur du Sud-Est de la France, alors même qu'il n'a été condamné à mort certes,

que pour un seul meurtre, celui d'un jeune berger de l'imprénoté Victor,

une histoire que j'ai écrite à partir d'un livre très précieux, Joseph Vacher, le tueur en série du Sud-Est,

paru aux éditions La Fontaine de Silouée, livre que vous avez écrit Jean Stomer.

Alors évidemment, merci, merci pour ce travail formidable que vous avez fait dans ce livre,

parce que vous nous avez beaucoup aidé, c'est pas de le dire.

Est-ce que vous avez trouvé toutes ces informations ? Le dossier d'instruction ?

En fait, toutes ces informations sont relativement disponibles.

D'abord, l'un a fait un très gros travail de mise en ligne de toutes les pièces judiciaires de cette affaire.

Sur Internet ?

Sur Internet, oui, ils ont fait un énorme boulot.

Et ensuite, il y a toute la presse de l'époque, il y a les mémoires du juge Fourquet,

et surtout, beaucoup la presse de l'époque qui a en fait énormément couvert cette affaire,

pratiquement autant que l'affaire Dreyfus qui se déroulait en même temps.

Ah oui, c'est en même temps. Est-ce que vous savez ce qui est devenu le juge Fourquet,

qui loupe dans cette affaire un peu l'occasion de se faire mousser ?

Eh bien, le juge Fourquet, après cette affaire, a eu d'autres postes qu'il a été nommé,

si maintenant on ne me trahit pas, chez nous on savait Saint-Jean de Morienne et il a ensuite démissionné.

Donc ça n'est pas une carrière très brillante ?

Non, non, il dit lui-même qu'il a été extrêmement déçu de n'avoir ni la Légion d'honneur, ni le choix de son avancement. Voilà.

Alors évidemment, on en vient au cours de cette histoire à penser que Vacher était vraiment fou.

Probablement dirait-on aujourd'hui qu'ils offraient, mais bon, la psychiatrie de l'époque ne vaut pas grand chose.

Selon vous, qui avez fait le tour du dossier, était-il fou ?

Alors c'est toujours difficile de le dire, d'autant que je ne suis pas même psychiatre ni alieniste, comme on le disait à l'époque.

Simplement, l'ensemble des effets, l'ensemble de sa vie, l'ensemble de ses réactions démontrent

[Transcript] Hondelatte Raconte - Christophe Hondelatte / Joseph Vacher, le Jack l'éventreur français - Le débrief

l'évidence qu'il avait, sans doute, certainement de perturbation.

De là à dire qu'il était totalement responsable ou totalement irresponsable, comment s'y engager maintenant ?

Ce qui joue en faveur de cette idée qu'il est fou, c'est qu'il tue indifféremment des hommes et des femmes, et donc il ne les tue pas par attirance sexuelle.

C'est qu'il les est ventre, c'est qu'il les est masculine, et qu'il les violait les uns et les autres.

Tout ça, mi bout à bout, suggère qu'il n'a pas tout son esprit.

Oui, c'est d'autant que quand on lit ces déclarations, je me suis basé uniquement sur des faits, c'est-à-dire ce qu'on sait de son discours, de ses dialogues, tout ce qui avait été retenu.

C'est quelqu'un qui a des réactions bizarres, qui a des expressions bizarres, qui a des expressions curieuses, qui ne sont pas dans le registre de la, entre guillemets, normalité.

Cette histoire de chien enragé, qui lui aurait vicié le sang, est-ce qu'on sait si c'est vrai d'abord qu'il a été mordu par un chien enragé ?

Alors apparemment, il a été en contact avec un chien enragé. C'est le maire de la commune, le confirme.

Il a sans doute pas été vraiment mordu par un chien vraiment enragé, sinon je pense qu'il serait mort.

Et par contre, à plusieurs reprises, sa famille, ses soeurs, son frère évoquent sa réaction après qu'on lui ait fait prendre un médicament, une potion contre la rage.

C'est une potion empirique. Certaines d'entre elles, qu'on tenait d'ailleurs, on en a retrouvé quelques recettes des toxiques et du mercure, des choses comme ça.

Donc qui ont pu avoir un effet neurotoxique.

Et alors, c'est une histoire de balle qu'il se serait tiré dans la tête après une tentative d'assassinat, parce que sa fiancée se refusait à lui.

Il dit qu'il l'a conservé de balle dans la tête. Est-ce qu'après la décapitation, on est allé voir ?

On l'a déjà vu avant, puisqu'au cours du procès, c'est d'ailleurs la première fois que ce s'est fait en France, on a montré des radiographies, et ces radiographies montrent effectivement une balle.

Et la deuxième existait aussi.

Vous savez si post mortem, parce qu'à l'époque, ça se faisait aussi, on examinait le cerveau du condamné ?

On l'a examiné. Les experts de l'époque, pour certains, y ont trouvé des adhérences, comme on disait à l'époque, cérébrales, d'autres noms.

Le débat reste ouvert. Pour certains, la folie avait des traces cérébrales visibles pour d'autres noms.

Aujourd'hui, on pense qu'à part de gros problèmes neurologiques, on ne voit pas de traces.

Alors ce qui est très rassurant dans cette histoire par ailleurs, c'est que donc on a affaire à un juge d'instruction très ambitieux,

qui va bien au-delà de ce que le droit, déjà à l'époque, à la fin du XIXe siècle, l'autorise à faire.

Et à côté, on a le contrepoids du procureur, qui en quelque sorte le remet à sa place et lui refixe des limites.

Ça marche comme système.

Oui, d'autant que le juge fourquait, c'était un peu exonéré de la loi qui, pendant l'instruction, obligeait la présence d'un avocat.

Déjà ?

[Transcript] Hondelatte Raconte - Christophe Hondelatte / Joseph Vacher, le Jack l'éventreur français - Le débrief

Oui, oui, absolument. Donc une bonne partie de la procédure a été annulée et il a dû la recommencer après que Vacher lui ait déclaré qu'il ne souhaitait pas d'un avocat. C'est dingue parce que je pensais que c'était un progrès très contemporain, c'est la présence d'un avocat.

Non, non. Déjà en 1897.

Et alors, il a aussi cette fâcheuse manie de penser que la France entière est un territoire sur lequel il a compétence.

Alors ça, oui. En même temps, s'il n'avait pas essayé de joindre à son dossier unique d'autres dossiers, je pense que Vacher aurait peut-être pu passer à travers les mailles du filet.

Et puis il y a plein de choses qu'il fait hors procédure. En fait, ses visites quotidiennes à la prison où il lui porte du tabac, il lui parle d'autres choses, etc.

sont absolument interdites à l'époque et encore aujourd'hui bien sûr.

Oui, alors en fait, on ne devrait pas, on n'aurait jamais dû en tenir compte puisque tous ces entretiens hors procès verbaux, théoriquement, n'ont qu'une valeur juridique.

Mais on en a tenu compte quand même ?

On en a tenu compte dans la mesure où il ne faut pas oublier qu'il a été jugé pour un seul meurtre, techniquement.

Et qu'ensuite, il était déjà jugé coupable et surtout responsable d'avance. La presse s'est pacharnée, s'est déchaînée.

Vous l'avez dit tout à l'heure. Le procès Dreyfus a lieu exactement au même moment.

Est-ce que néanmoins, cette petite histoire qui est jugée devant les assises de Bourre-en-Bresse fait venir des journalistes ?

Au moment du procès, il y a eu toute la presse nationale et même des journalistes au moins européens.

Après, le verdict a été publié dans des journaux jusqu'en Californie, en Nouvelle-Zélande et ailleurs.

C'est bien de dire ça parce qu'aujourd'hui, des journalistes voudraient croire que le traitement des faits d'hiver est une chose très nouvelle et très contemporaine,

inventée par fait entre l'accusé. Mais en vérité, c'était pire avant.

C'était pire au mieux. En tout cas, la réalité nous montre que ça a commencé à ce moment-là et que ça ne s'est pas vraiment arrêté.

Qu'on rentre contre le fait d'hiver, oui, qu'on juge les gens avant, ça me paraît quand même un petit peu délicat.

Oui, mais c'était le cas.

Et on a des exemples précis, il y a Bruyère-en-Artois, je ne sais pas si vous souvenez de cette histoire, par exemple en 1972,

où un notable a été accusé de tous les mots pour finalement se retrouver innocenté.

Absolument. Alors ce que j'observe dans cette affaire, et ça, en vanche aujourd'hui, ça n'est plus le cas,

c'est qu'on ne sait pas grand chose des victimes, victors, Jean-Pierre et les autres, mais au moins victors,

puisque c'est pour son meurtre qu'il est jugé, et il n'y a rien sur la victime dans le dossier.

Très, très peu de choses, puisque la notion de participe il n'existait pas vraiment, que le jugement a porté que sur une seule victime.

[Transcript] Hondelatte Raconte - Christophe Hondelatte / Joseph Vacher, le Jack l'éventreur français - Le débrief

Pour les autres, j'essaie beaucoup de recherche dans les journaux aussi, de l'époque, ce sont des ombres.

On a simplement quelques notions qu'on glane au hasard des rapports des médecins logistes.

Mais pas plus.

Mais pas plus.

Je voudrais vous remercier du fond du cœur, Jean-Stemmer, d'avoir livré cette histoire en détail.

Dites-moi que vous travaillez déjà sur une autre affaire, promettez-le moi.

Bah écoutez, pas vraiment, pas vraiment sur une histoire sanglante.

Remettez-vous-y, je vous en supplie. Merci beaucoup, je rappelle le titre de ce livre aux éditions La Fontaine de Sylo et Joseph Vacher, le tueur en série du Sud-Est signé Jean-Stemmer.